



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DKH/CSTG-13

Genève, le 22 juillet 2021

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Observateurs au titre de la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Séances plénières des Commissions d'études de l'UIT-D et réunions des Groupes du Rapporteur pour la septième période d'études – Commission d'études 1: 11-15 octobre 2021 et Commission d'études 2: 18-22 octobre 2021

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D (CE 1) et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (CE 2), j'ai l'honneur de vous inviter aux plénières des commissions d'études et aux réunions de leurs Groupes du Rapporteur, qui se tiendront du 11 au 15 octobre 2021 pour la CE 1 et du 18 au 22 octobre 2021 pour la CE 2.

Ces réunions auront essentiellement pour but de parvenir à un consensus concernant les textes révisés des Questions confiées aux commissions d'études, qui seront en vigueur jusqu'à la prochaine CMDT, comme convenu lors de la réunion du GCDT en mai 2021. Les liens vers les textes révisés des Questions ont été présentés au GCDT et figurent dans l'Annexe 1. En outre, on trouvera dans l'Annexe 2 un certain nombre de thèmes qui sont tirés des Questions existantes et qu'il est proposé d'étudier plus avant.

Les membres sont invités à soumettre des contributions, en particulier sur les points susmentionnés, dans les délais prévus dans l'Annexe 4. Il est demandé aux représentants de votre organisation occupant des fonctions de Président ou Vice-Président au sein des deux commissions d'études, et de Rapporteur, Corapporteur ou Vice-Rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, de participer pleinement à ces réunions.

Afin de garantir la continuité des activités, tout en préservant la santé et le bien-être des délégués et du personnel compte tenu de la situation mondiale actuelle liée au COVID-19, ces réunions continueront d'avoir lieu de manière entièrement virtuelle. Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour seront publiés en temps utile sur le site web consacré à chaque réunion (voir l'Annexe 3). Des

renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'Annexe 4. Des informations sur les dispositions supplémentaires qui seront prises seront communiquées aux participants inscrits. Si la situation liée au COVID-19 évolue, et si l'on est amené à revoir la forme des réunions, les membres en seront informés en conséquence.

Le secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin (tél.: +41 22 730 5999, courriel: devsg@itu.int).

Je me réjouis de votre participation constante et active ainsi que de la poursuite de votre soutien aux travaux des commissions d'études.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

Annexes: **Annexe 1:** Liens vers les propositions de textes révisés des Questions
Annexe 2: Liste des thèmes qu'il est proposé d'étudier plus avant jusqu'à la prochaine CMDT
Annexe 3: Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions
Annexe 4: Informations sur l'inscription, l'interprétation et l'accès aux salles de réunions virtuelles

ANNEXE 1

Liens vers les propositions de textes révisés des Questions

On trouvera dans le tableau ci-dessous une liste des propositions de révision des Questions actuelles. Ces propositions visent à affiner les objectifs de travaux des commissions d'études jusqu'à la prochaine CMDT. Elles ont été présentées au GCDT dans le Document [TDAG-21/10](#)(Rév.1).

Commission d'études	Question	Proposition de révision
CE 1	Q1/1	TDAG-21/DT/8
	Q2/1	1/460
	Q3/1	1/468
	Q4/1	1/444 (également TDAG-21/31)
	Q5/1	1/435
	Q6/1	1/467
	Q7/1	1/445 (également TDAG-21/32)
CE 2	Q1/2	2/TD/42
	Q2/2	2/425 (Annexe 1)
	Q3/2	(Pas de modification)
	Q4/2	2/TD/44
	Q5/2	2/425 (Annexe 2)
	Q6/2	2/TD/43
	Q7/2	2/425 (Annexe 3)

Les contributions visant à parvenir à un consensus sur les textes de ces Questions (qui seront en vigueur jusqu'à la prochaine CMDT) sont les bienvenues.

ANNEXE 2

Liste des thèmes qu'il est proposé d'étudier plus avant jusqu'à la prochaine CMDT

Le tableau ci-dessous dresse la liste des thèmes qu'il est proposé d'étudier jusqu'à la prochaine CMDT.

Commission d'études 1

Question	Thème et description
1/1	<p>Conformément au Document TDAG-21/DT/8 (Section 2.2):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse des tendances concernant l'augmentation du trafic de données, y compris réflexion quant à la question de savoir si l'augmentation globale du trafic de données liée à la généralisation du télétravail et du téléenseignement, notamment, définira la nouvelle normalité au lendemain de la pandémie de COVID-19. 2) Politiques et réglementations visant à maintenir la qualité de service (temps de latence, débit de téléchargement en aval et en amont) du réseau compte tenu de l'augmentation du trafic de données. 3) Analyse des incidences des retards attendus au niveau du déploiement d'infrastructures de télécommunication évoluées, telles que la 5G et la fibre optique, en raison de la pandémie de COVID-19, et du ralentissement de l'économie associé, ainsi que des solutions technologiques de remplacement susceptibles de compléter le réseau existant afin de s'adapter à l'augmentation du trafic de données. 4) Mesures du côté de la demande visant à améliorer l'accessibilité financière des services large bande, notamment par des subventions directes pour les consommateurs, et mesures du côté de l'offre visant à aider les opérateurs en allégeant la réglementation et en mettant en place des incitations financières, notamment en permettant une gestion souple du spectre et en octroyant des subventions directes aux opérateurs. 5) Politiques, stratégies et plans nationaux relatifs au numérique visant à accélérer le déploiement des réseaux évolués et à promouvoir le téléenseignement, la cybersanté et le télétravail au lendemain de la pandémie de COVID-19. 6) Codéploiement et utilisation en partage de l'infrastructure large bande avec d'autres réseaux d'infrastructure.
2/1	<p>Conformément au mandat présenté:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse des méthodes à appliquer et des problèmes à résoudre pour le passage de la radiodiffusion numérique classique (sonore et télévisuelle) à la fourniture de services convergents centrés sur la vidéo, y compris le déploiement de nouveaux services et de nouvelles applications pour les consommateurs/spectateurs dans divers environnements. 2) Données d'expérience nationales concernant les stratégies relatives à la mise en place de nouvelles technologies, de nouveaux services ainsi que de nouvelles fonctionnalités en matière de radiodiffusion, y compris les aspects réglementaires, économiques et techniques, compte tenu des besoins d'investissements massifs pour faire face à la demande grandissante en matière de contenus vidéos. 3) Analyse des innovations possibles dans le domaine de la radiodiffusion dans la bande des ondes décimétriques, offertes par les nouveaux systèmes de radiodiffusion, tels que la radiodiffusion 5G, le système ATSC 3.0 et d'autres systèmes de prochaine génération.

	4) Utilisation des bandes de fréquences issues du dividende numérique par suite du passage à la radiodiffusion numérique (sonore et télévisuelle), y compris sous ses aspects techniques, réglementaires et économiques (...).
3/1	On peut envisager l'élaboration d'un produit annuel conjoint avec des thèmes étudiés au titre d'autres Questions.
4/1	Vue d'ensemble des méthodes permettant de réaliser des économies au niveau des coûts liés à la fourniture de services de télécommunication/TIC, avec une brève description: "Le présent document constitue une synthèse de différents outils visant à réduire les coûts liés à l'utilisation en partage de l'infrastructure, au partage du spectre, aux mesures d'incitation réglementaire, à l'utilisation de centres de données, aux incidences de l'intelligence artificielle sur l'interconnexion, aux réseaux pilotés par logiciel, aux systèmes de radiocommunication cognitive, etc.".
5/1	Modèle de cadre politique pour l'accès universel visant à faire en sorte que les zones rurales, isolées et mal desservies ne soient pas laissées pour compte sur le plan du développement des TIC. Les travaux porteront sur les sujets suivants: 1) L'évolution des fonds pour le service universel et des politiques connexes au fil du temps. 2) Les différents types de fonds et de politiques pour l'accès universel existants. 3) Les principales composantes des cadres politiques dans ce domaine. 4) Des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques et une proposition de recommandation d'un modèle de cadre idéal.
6/1	1) Mesures/bonnes pratiques adoptées par les autorités nationales de régulation et les fournisseurs de services aux fins de la sensibilisation et de l'éducation des consommateurs en ce qui concerne la sécurité en ligne et la protection des consommateurs, en particulier compte tenu de l'utilisation croissante des services numériques dans le contexte du COVID-19. 2) Mesures et bonnes pratiques particulières adoptées par des autorités nationales de régulation et des fournisseurs de services afin d'éduquer et de protéger les consommateurs particulièrement vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes handicapées, femmes, utilisateurs novices, etc.), dans le but de permettre une utilisation sûre et équitable des services numériques. L'étude du point 2 pourrait être menée à bien en collaboration avec les responsables de l'étude d'autres Questions, comme la Question 7/1.
7/1	Disponibilité et mise en œuvre de politiques et de solutions technologiques relatives à l'accessibilité des TIC afin d'améliorer l'accessibilité, la compatibilité et la facilité d'utilisation des services de télécommunication/TIC durant la pandémie de COVID-19.

Commission d'études 2

Question	Thème	Description
1/2	Évaluation des modèles économiques et des approches stratégiques visant à créer des villes et des sociétés intelligentes, y compris la capacité de lutte contre les pandémies.	Contributions en vue d'évaluer les modèles économiques et les approches stratégiques actuels visant à créer des villes et des sociétés intelligentes axées sur la croissance

		<p>et véritablement inclusives. Cette évaluation portera sur les solutions permettant de faire face efficacement aux pandémies telles que le COVID-19.</p> <p>On trouvera de plus amples informations dans le Document 2/TD/46.</p>
2/2	Technologies TIC visant à lutter contre les pandémies et les problèmes de cybersanté.	Études de cas et bonnes pratiques concernant la façon dont les TIC permettent de résoudre les problèmes liés au COVID-19 et à la cybersanté.
3/2	Campagnes de sensibilisation dans le domaine de la cybersécurité, en particulier dans le contexte du COVID-19 et compte tenu des besoins des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.	Les responsables chargés de l'étude de la Question 3/2 souhaitent que cette session soit axée sur les contributions visant à donner des informations sur les campagnes de sensibilisation dans le domaine de la cybersécurité, en particulier dans le contexte du COVID-19. En outre, peu de contributions ont été soumises au titre de la Question 3/2 en ce qui concerne les personnes handicapées, et les responsables de l'étude de la Question souhaiteraient recevoir des contributions supplémentaires comprenant des enseignements tirés sur ce sujet.
4/2	Nouvelles technologies (IoT et 5G, notamment) et incidences de ces technologies sur les cadres nationaux de conformité et d'interopérabilité.	<p>Études de cas et bonnes pratiques relatives à la certification de nouvelles plates-formes technologiques et de nouveaux dispositifs, et évaluation de la conformité de ces plates-formes et dispositifs par rapport aux normes et réglementations internationales.</p> <p>Des enjeux et défis doivent être relevés si l'on veut répondre aux exigences spécifiques des nouvelles technologies, par exemple en ce qui concerne la qualité, la fiabilité, la couverture et une faible consommation d'énergie.</p>
5/2	Les télécommunications/TIC dans le contexte des catastrophes récentes, notamment la pandémie de COVID-19.	Études de cas sur l'utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte des catastrophes récentes, notamment la pandémie de COVID-19, bonnes pratiques appliquées et enseignements tirés. Les études de cas peuvent porter sur les politiques et réglementations propices, les pratiques mises en œuvre et les technologies TIC utilisées pour faire face aux catastrophes.

6/2	<p>Les TIC et les changements climatiques dans le contexte de l'augmentation des températures au niveau mondial, de l'atténuation de cette augmentation et de l'adaptation à ses effets.</p> <p>Faire face au défi que représentent les déchets d'équipements électriques et électroniques.</p>	<p>Études de cas et bonnes pratiques concernant la façon dont les TIC peuvent contribuer à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre, mais aussi à prévoir et à atténuer l'augmentation des températures au niveau mondial.</p> <p>Études de cas et bonnes pratiques concernant le traitement approprié des déchets d'équipements électriques et électroniques afin d'optimiser la récupération des ressources naturelles rares.</p>
7/2	(Aucun thème particulier)	Ce lien permet d'accéder aux thèmes étudiés au titre de la Question actuelle.

Des contributions sur les études de cas, les enseignements tirés et les données d'expérience concernant les thèmes susmentionnés seraient grandement appréciées.

ANNEXE 3

Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des **réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et des Groupes du Rapporteur** qui leur sont rattachés peuvent être consultés sur les liens ci-après:

Sites web consacrés à la Commission d'études 1 et aux Groupes du Rapporteur:

- [Page consacrée à la plénière de la CE 1 et aux réunions des Groupes du Rapporteur](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports de la réunion de la CE 1 et des réunions des Groupes du Rapporteur \(mars 2021\)](#)

Sites web consacrés à la Commission d'études 2 et aux Groupes du Rapporteur:

- [Page consacrée à la plénière de la CE 2 et aux réunions des Groupes du Rapporteur](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports de la réunion de la CE 2 et des réunions des Groupes du Rapporteur \(février-mars 2021\)](#)

ANNEXE 4

Inscription, interprétation et accès aux salles de réunions virtuelles

Inscription en ligne

L'**inscription** aux plénières des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et aux réunions des Groupes du Rapporteur est obligatoire, et se fera **exclusivement en ligne**. Toutes ces réunions se tiendront de manière virtuelle. L'inscription débutera le lundi 19 juillet 2021, via le lien suivant: <http://www.itu.int/net3/UIT-D/meetings/registration/>.

Les délégués peuvent s'inscrire à ces réunions en utilisant les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT.

Les délégués qui ne possèdent pas de compte utilisateur UIT peuvent en créer un en suivant les étapes indiquées à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

Note: En ce qui concerne les délégués qui ont déjà créé un compte utilisateur UIT lors de leur inscription à des réunions précédentes des Commissions d'études de l'UIT-D ou à d'autres manifestations récentes de l'UIT, ce compte est toujours valable.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/UIT-D/meetings/registration/>.

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de la délégation qui les représentera aux réunions des Commissions d'études de l'UIT-D.

Interprétation

Un service d'interprétation pour les plénières des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sera assuré dans les six langues officielles de l'Union.

Un service d'interprétation pour les réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sera assuré, pour autant que le nombre de demandes des participants et les ressources disponibles soient suffisants. Au moment de l'inscription, les participants **qui ont besoin d'une langue autre que l'anglais devront sélectionner la langue de leur choix dans la liste figurant sur le formulaire (arabe, chinois, français, russe ou espagnol)**. La date limite pour la soumission des demandes de services d'interprétation via le système d'inscription est fixée au **26 août 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

Accès aux salles de réunion virtuelles

Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme mise en place pour ces réunions virtuelles seront communiquées par courrier électronique aux participants dûment inscrits dans une lettre de confirmation de leur inscription. Seuls les participants dûment inscrits à ces réunions auront accès aux salles de réunions virtuelles.

Peu avant le début des réunions virtuelles, tous les participants inscrits seront contactés par courrier électronique en vue de participer à un test de la plate-forme en ligne. Dans ce contexte, il est demandé aux participants de s'inscrire **au plus tôt, afin de pouvoir participer au test**.

Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: [site web de la CE 1](#) et [site web de la CE 2](#).

Contributions aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT-D seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour pouvoir être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai de 45 jours, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elle a été traduite par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible, et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées, mais sont gardées pour la réunion suivante. A titre exceptionnel, les contributions considérées comme extrêmement importantes et urgentes pourront être admises par le Président, par dérogation aux délais précités, à condition d'être mises à la disposition des participants au début de la réunion.
- Aucune contribution pour suite à donner n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, les **enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans le document. Il convient d'indiquer clairement dans la contribution quelle suite la réunion est invitée à lui donner.
- Les contributions soumises à une réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite particulière aux termes de l'ordre du jour ainsi que les autres documents que le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, considère comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner. Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que **contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages** (page de couverture comprise). Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du [modèle en ligne](#) que vous trouverez sur le site web des commissions d'études. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne, pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément aux dispositions du § 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, les dates limites pour la soumission des contributions à traduire ont été fixées au **26 août 2021** pour la CE 1, et au **2 septembre 2021** pour la CE 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur).

Réunion	Dates	Date limite pour les demandes de services d'interprétation	Date limite pour la soumission des documents devant être traduits	Date limite pour la soumission des documents ne nécessitant pas de traduction
Commission d'études 1	11-15 octobre 2021	26 août 2021	26 août 2021	28 septembre 2021
Commission d'études 2	18-22 octobre 2021	26 août 2021	2 septembre 2021	5 octobre 2021

Documentation, collaboration et contacts en réseaux

Les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D se déroulent sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'utiliser leur ordinateur portable pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible sur le [site web](#).

Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation par voie électronique des collaborateurs aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, doté de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles [ici](#).

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte utilisateur UIT et de droits d'accès TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs et l'outil de synchronisation. Des informations sur la marche à suivre pour créer un compte utilisateur UIT et demander des droits d'accès TIES sont disponibles sur [cette page web](#).

Coordonnées des services à contacter

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone, au +41 22 730 5999).